

COMMISSION DISCIPLINAIRE DE 1ère INSTANCE :

Audiences 18 février 2011

Dossier Emmanuel PARRA

La Commission Disciplinaire de 1^{ère} instance de la F.F.H.G s'est réunie le 18 février 2011 suite à la saisine effectuée par la Commission des Infractions aux Règles de Jeu du 16 décembre 2010. Cette saisine fait suite au rapport d'incident rendu lors du match de Division 3 BESANCON - MULHOUSE s'étant déroulé à Besançon le 11 décembre 2010, qui fait apparaître que Monsieur Emmanuel PARRA a été sanctionné d'une pénalité de méconduite pour le match en application de la règle 550 E pour avoir traité de « sale nègre » M. BOULAHIA Franco.

LA COMMISSION DISCIPLINAIRE DE 1ERE INSTANCE A DELIBERE ET DECIDE A L'UNANIMITE DE SANCTIONNER :

- Monsieur Emmanuel PARRA d'une suspension de toutes compétitions de 2 mois fermes et 1 mois avec sursis

Dossier club de WASQUEHAL

La Commission Disciplinaire de 1^e Instance s'est réunie le 18 février 2011 suite à la saisine effectuée par la Commission des Infractions aux Règles de Jeu du 21 janvier 2011. Cette saisine fait suite au rapport d'incident rendu lors du match de division 2 WASQUEHAL – CHAMPIGNY SUR MARNE s'étant déroulé à Wasquehal le 15 janvier 2011, faisant apparaître qu'à la fin du match un spectateur a fait usage dans l'enceinte de la patinoire d'une bombe lacrymogène lors de la sortie des joueurs de l'équipe de Champigny/Marne, perturbant ainsi le retour au vestiaire. Les forces de police ont dû intervenir afin d'identifier le protagoniste.

LA COMMISSION DISCIPLINAIRE DE 1ERE INSTANCE A DELIBERE ET DECIDE A L'UNANIMITE DE SANCTIONNER :

- le club de WASQUEHAL d'un match à huis clos avec sursis
- de mettre en place la sortie des équipes par la porte qui sert à faire entrer la surfaceuse au cours des rencontres de hockey sur glace afin d'éviter tout contact avec le public.

Dossier club de REIMS

La Commission Disciplinaire de 1^{ère} instance de la F.F.H.G s'est réunie le 18 février 2011 suite à la saisine effectuée par le Bureau Directeur de la FFHG du 4 décembre 2010 ayant constaté le fait que, lors de la rencontre amicale DUNKERQUE – REIMS du 21 septembre 2010, l'équipe de REIMS s'est rendue au vestiaire à 52'12 et n'a pas repris le jeu pour terminer ladite rencontre.

LA COMMISSION DISCIPLINAIRE DE 1ERE INSTANCE A DELIBERE ET DECIDE A L'UNANIMITE DE SANCTIONNER :

- le club de REIMS d'une pénalité financière de 755€ ferme et 1000€ avec sursis.

Dossier Nicolas TOMASINI

La Commission Disciplinaire de 1^{ère} instance de la F.F.H.G s'est réunie le 18 février 2011 suite à la saisine effectuée par la Commission des Infractions aux Règles de Jeu du 16 décembre 2010. Cette saisine fait suite au rapport d'incident rendu lors du match de coupe de la Ligue GRENOBLE – ANGERS du 7 décembre 2010, faisant apparaître que Monsieur Nicolas TOMASINI a été d'une part irrespectueux et agressif à l'encontre du trio arbitral à plusieurs reprises et d'autre part qu'il a menacé d'expulser un des juges de ligne.

LA COMMISSION DISCIPLINAIRE DE 1ERE INSTANCE A DELIBERE ET DECIDE A L'UNANIMITE DE SANCTIONNER :

- Monsieur Nicolas TOMASINI d'une suspension de licence pour toute pratique (joueur, arbitre, manager, dirigeant, officiel, toute fonction sur la glace, etc...) pour une durée de 1 mois avec sursis,
- Monsieur Nicolas TOMASINI d'une pénalité financière de 104€.